

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six mai,
A 14 heures,
Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Claude ROSATI-BERTHOULY, gérant de la société **CR HOLDING**, société civile au capital de 501 euros, divisé en 501 parts sociales, rappelle :

- qu'aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du **26 mai 2025**, la collectivité des associés a :
 - o constaté le projet de cession d'**une (1) part sociale d'un euro (1 €)**, appartenant à **Monsieur Frédéric ROSATI** dans la Société, à **Monsieur Claude ROSATI-BERTHOULY**,
 - o agréé ladite cession,
 - o décidé que l'article 7 des statuts serait de plein droit remplacé à compter du jour de la signification dudit acte à la Société par acte extrajudiciaire, ou inscrite sur le registre des transferts tenu par la Société,

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le **26 mai 2025**, date d'inscription de la cession de parts sociales sur le registre des transferts tenu par la Société.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur Claude ROSATI-BERTHOULY
Gérant

